Image not found or type unknown

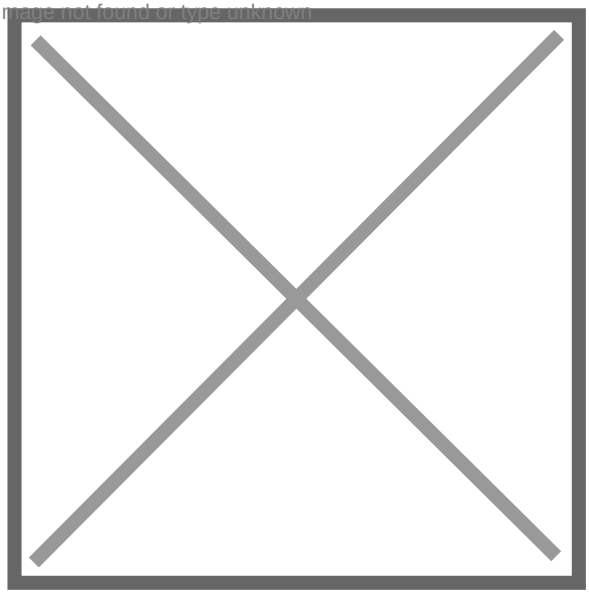

Interets des comptes courants des employes de banque

Par **savamal**, le **16/07/2009** à **16:45**

Bonjour,
comme la tres grosse majorite des employes de banque mon salaire est verse sur mon compte dans les livres de la banque.
sur notre releve de comptes du mois de mai 2008 il nous etait dit que compte tenu de la circulaire du Ministere du Budget du 04102007 , le montant des depots pouvant rapporter des interets devenait plafonne a 10 mille e et a un seul compte par collaborateur. j ai cherche a savoir ou je pouvais trouver cette circulaire. drh, centre des impots, recette des impot. personne ne sait me donner une reponse.je trouve cela tres etonnant d autant plus que ces interets sont bien sur imposables et que l etat a enormement besoin d argent Il y a peut etre une raison tres rusee ce serait tout simplement pour que les employes qui ont la chance d etre au dessus du niveau preferent deposer leur argent sur des livrets de caisse d epargne et du coup l etat en dispose alors qu autrement il n a ni le beurre ni l argent du beurre.
qui pourrait me donner une explication?
je vous remercie et vous dit j espere a bientot.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés